Image not found or type unknown

Problème de remontées capillaires

Par **Stephan Hurez**, le **27/07/2018** à **09:27**

Bonjour

Je viens vers vous car suite à un dégât des eaux déclaré en 2014, les experts des 2 parties ont conclu à des remontées capillaires due aux joints des caniveaux récupérant les eaux pluviales ainsi qu'à un problème du soubassement de mon pavillon due au forte pluie qu'il y a eu auparavant. Le syndicat considère qu'il n'est pas responsable. Que puis-je faire ? Merci.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés